



VISION ET ACTION DES FEMMES AFRICAINES CONTRE LES GUERRES

VISION AND ACTION OF AFRICAN WOMEN AGAINST WARS

VAFAG

**DECLARATION DE L'ONG VAFAG AU
CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU A NEW
YORK DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DES NGO WORKING
GROUP ON WOMEN, PEACE AND
SECURITY**

DU 20 au 29 OCTOBRE 2005

Excellence Monsieur l'ambassadeur de la Roumanie

Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres du Conseil de Sécurité

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres des Nations Unies

Mesdames et Messieurs les responsables des départements de l'ONU, le Groupe de travail des ONG sur les femmes la paix et la sécurité, et les représentants de la société civiles.

1/ Je voudrais avant tout, exprimer mon infinie gratitude au gouvernement de la Roumanie aux membres du Conseil de Sécurité et le Groupe du Travail des ONG sur les femmes la paix et la sécurité pour l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant cette illustre assemblée.

Permettez-moi de profiter de l'occasion que m'offre cette tribune pour remercier au nom de mon pays la Côte d'Ivoire et particulièrement au nom des femmes et des enfants, les initiateurs de cette rencontre, la communauté internationale en générale et particulièrement les institutions africaines (la CEDEAO, l'Union Africaine), ainsi que toutes les personnes de bonne volonté qui ne ménagent aucun effort pour restaurer la paix en Côte d'Ivoire.

C'est le lieu de saluer ici, la décision prise le 14 octobre 2005 par le Conseil de Sécurité d'entériner les propositions de l'Union Africaine en faveur de la résolution de la crise en Côte d'Ivoire. Je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements au médiateur de l'Union Africaine dans la crise Ivoirienne Son Excellence Monsieur Thabo M'Béki, Président de la République d'Afrique du Sud pour les efforts réels accomplis pour un retour rapide de la Paix dans mon pays.

Toutefois il est important de souligner qu'elle est contestée par l'opposition. Elle soutient que l'ONU a ouvert une grande période d'incertitude pour la Cote d'Ivoire en décidant de maintenir au pouvoir Son Ex. Laurent GBAGBO pou une période de 12 mois.

2. Je suis Hélène Dandi Lou, Originnaire de la Côte d'Ivoire, je fait partie des 1000 femmes qui ont été nommées pour le prix Nobel de la Paix 2005, Présidente fondatrice d'une Organisation Non Gouvernementale, dénommée **Vision et Action des Femmes Africaines contre les Guerres** avec pour sigle **VAFAG**. **VAFAG** œuvre dans la promotion de la paix, de la prévention et le règlement des conflits, dans la médiation et la négociation par l'information, la sensibilisation, le lobbying et la formation des communautés de base à la culture

de la paix. VAFAG intervient également dans la promotion des droits de la femme et de l'enfant, de la Résolution 1325 du CS et dans l'assistance d'urgence et durable aux groupes vulnérables et à la lutte contre le VIH/SIDA.

VAFAG se veut un instrument de paix au service des femmes afin de les impliquer activement dans la recherche de la paix et dans le règlement des conflits conformément à la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU. Compte tenu de la précarité du climat sociopolitique en Côte d'Ivoire de 1999 jusqu'à ce jour, VAFAG a priorisé ses actions sur la paix et la sécurité dans les zones gouvernementales et assiégées... L'ONG VAFAG est le fruit de ma longue, douloureuse et riche expérience en matière de gestion des victimes de guerre.

3. L'objet de ma présence parmi vous est de partager notre vision quant à l'importance de l'engagement de la femme dans toute action en faveur de la paix. Il s'agit donc de présenter une analyse de la participation des femmes dans le processus de paix en Côte d'Ivoire et de faire une série de recommandations pour une meilleure promotion et application de la résolution 1325 du CS et une participation effective des femmes aux processus de paix et de sécurité.

4. ANALYSE DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE EN CÔTE D'IVOIRE

4.1 La résolution 1325 exige que la femme soit présente dans toutes les actions des Nations Unies relatives à la reconstruction, à la consolidation, au maintien de la paix et de la sécurité, à la prévention et au règlement des conflits.

En Côte d'Ivoire, le coup d'état de 1999 et la transition militaire qui avait pris fin avec les élections très controversées du 02 Novembre 2000 qui voyait l'arrivée du président GBAGBO au pouvoir, laissait entrevoir l'existence de divers conflits latents au sein des populations, susceptibles de fragiliser le tissu social.

4.2 Dans le souci de rétablir la cohésion sociale, un **Forum de Réconciliation Nationale** a été initié en octobre 2001 par Son Excellence Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire. Ce fut le premier véritable cadre offert à la femme ivoirienne de pouvoir s'impliquer activement dans la recherche de la paix. Malheureusement, cette plateforme n'a pas connu une participation massive des femmes et des organisations féminines engagées pour la paix. En effet, de nombreuses femmes ignorant l'existence de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité n'ont pu saisir cette occasion pour prévenir les risques de conflits qui planaient sur le pays. Elles se sont plutôt terrées dans un silence coupable laissant la latitude aux hommes politiques d'envenimer la

situation. A cette époque VAFAG était l'unique organisation féminine de paix à intervenir pour interpeller les uns et les autres sur le danger que courait le pays, pour présenter l'impact de la guerre sur les femmes et les enfants et à les exhorter au pardon, à la tolérance et au dialogue en vue de sauver le pays. (Voir copie d'intervention au forum).

4.3 Cette faible participation féminine et l'absence d'actions concertées au sein des femmes n'ont pu leur permettre d'obtenir des résultats probants.

Avec l'éclatement de la crise en septembre 2002, les actions en faveur de la promotion de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité vont connaître une évolution notable, favorisant une participation plus accrue de la femme ivoirienne au processus de restauration de la paix et de la sécurité.

Cependant, ces actions limitées à certaines femmes leaders, n'ont pu atteindre les communautés de base pour diverses raisons qui sont entre autres :

Les facteurs socioculturels liés à la place de la femme dans la société africaine qui la réduit dans un état de silence

- Le taux d'analphabétisme très élevé chez les femmes
- L'insuffisance des moyens d'actions pour une promotion efficiente de la RCS 1325 et pour une implication effective des femmes à la prévention et à la résolution des conflits
- La faible capacité économique des femmes
- La recherche d'un bien-être économique et sociale par certaines femmes ne leur permet pas d'intervenir dans le domaine de la paix.
- Le faible financement des programmes en faveur des femmes.

5. Dans le souci de ramener la paix en Côte d'Ivoire, plusieurs accords de paix ont été signés sans la participation effective des femmes, à l'exception de quelques unes appartenant aux partis politiques acteurs dans la crise.

De Lomé à Pretoria II, en passant par Marcoussis, Accra I, II et III et Pretoria I, la femme a été ignorée, voire mise à l'écart du processus, malgré l'implication active de l'ONU, premier garant de la promotion et de l'application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité. Pourquoi ?

Il n'est pas surprenant de constater la passivité des femmes dans le processus de la restauration de la paix et de la sécurité, vu qu'elles n'y sont pas associées.

Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire demeure divisée. Le climat social est marqué par une crise de confiance et la haine viscérale. L'insécurité est récurrente partout et ce sont les femmes et leurs enfants qui continuent de payer le lourd tribut. Elles portent encore en elles les stigmates des traumatismes et vivent dans le silence: A titre d'exemple, dans la zone de Bouaké et dans la région de l'ouest du pays, des milliers de femmes violées depuis 2002, vivent isolées, dans le dénuement total sans avoir reçu jusqu'à ce jour une assistance médicale, psychologique et matérielle.

Malgré tout... la résolution sur la Côte d'Ivoire 1633 adoptée par le Conseil de Sécurité le 21 octobre 2005 ne fait aucune mention du rôle des femmes ni les considérations de genre! **Pourquoi ?**

Il nous apparaît cependant essentiel de dégager les forces et les faiblesses de la résolution 1325 et proposer des recommandations pour une meilleure application de celle-ci.

6. FORCES ET FAIBLESSES DE LA RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les Forces :

- Accorde une plus grande responsabilité aux femmes dans les instances de décisions.
- Donne plus de pouvoir aux femmes d'agir en faveur de la paix et la sécurité.
- Prend en compte les priorités des femmes.
- Crée un éveil de conscience chez les femmes
- Donne le pouvoir à la femme de se faire entendre

Les Faiblesses :

Les faiblesses de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité se situent dans son application effective

- La résolution est méconnue par les femmes à la base.
- Les moyens d'actions et de mise en œuvre de la résolution sont insuffisants

- Elle n'est pas appliquée par les états
- Elle n'est pas appliquée suffisamment par les institutions
- L'absence de mesures coercitives pour amener les états à l'appliquer effectivement
- Elle ne crée pas les conditions de son utilisation optimale par les femmes, étant entendu qu'elle devrait apparaître comme une arme puissante entre leurs mains
- Les ressources féminines qui oeuvrent pour la paix ne sont pas suffisamment utilisées par l'ONU
- Absence de moyens de suivi de l'application de la R 1325 du Conseil du Sécurité

7. Au vu des points sus énumérés, il est important de faire des propositions :

- Faire connaître la Résolution 1325 Conseil du Sécurité au sein des associations, des coopératives des femmes dans les zones urbaines et rurales.
- Installer des clubs de promotion et de vulgarisation de la **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité** au sein des mouvements de femmes.
- Impliquer les médias dans la promotion de la **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité** à travers sa diffusion dans chaque pays.
- Mettre en place une équipe de suivi afin de s'assurer de son application
- Renforcer les capacités des femmes dans le domaine la prévention et de la gestion des conflits
- Mettre à la disposition des organisations féminines des documents sur la **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité**
- Apporter un appui financier et matériel à travers des subventions aux organisations féminines qui oeuvrent dans le domaine de la paix, la sécurité et le développement, afin d'être plus efficace

- Organiser des conférences, des causeries débats, des ateliers de réflexion sur la résolution 1325 afin de dégager des propositions pouvant faciliter la promotion
- Créer des comités de suivi de la **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité** qui auront pour mission de s'assurer de son application effective par les états et produire des rapports au Conseil de Sécurité de l'ONU
- Créer une plate-forme d'échanges entre les femmes déplacées de guerre et les femmes réfugiées pour leur permettre de se connaître, échanger et faire entendre leur voix en tant que principales victimes afin de les amener à contribuer au processus de paix, de sécurité et à la promotion de la RCS 1325
- Prioriser le financement des activités économiques en faveur des femmes victimes de guerre pour susciter leur motivation et faciliter leur engagement effectif dans le processus de paix, de sécurité et dans la promotion de la RCS 1325

Conclusion

Avant de conclure mon propos, je tiens à réitérer mes sincères remerciements au Conseil de Sécurité pour cette initiative louable qui permet à la femme de se faire entendre. Il est vrai que la paix doit impérativement venir des ivoiriens, cependant je voudrais inviter la communauté internationale, les institutions africaines : (CEDEAO, UA) et toutes les personnes de bonnes volonté éprises de paix à poursuivre sans relâche leurs efforts en faveur d'un retour définitif de la paix en Côte d'Ivoire.

S'agissant de l'implication de la femme dans le processus de paix, notre expérience du terrain démontre que l'autonomie financière de la femme urbaine et rurale est un facteur capital de motivation qui leur permet de s'engager activement pour la paix. Selon les femmes réfugiées et déplacées rencontrées, la vraie paix, c'est d'abord la liberté de circuler librement, d'avoir les moyens pour éduquer leurs enfants et réaliser des activités économiques en vue de relever leur dignité par l'amélioration de leurs conditions de vie sociale.

Permettez-moi de terminer mon intervention en rappelant que **la femme est un élément très efficace de la prévention et de la gestion des conflits. Elle se trouve au centre des communautés :**

- Epouse, elle peut convaincre son mari.
- Mère et éducatrice, elle sait parler à ses enfants.
- Sœur, elle peut parler à ses frères.

C'est pourquoi, tant que la femme sera exclue autour des tables de négociation, de paix et de sécurité du fait de son statut social et de son sexe, il sera difficile de parler de paix durable dans le monde et en particulier en Afrique.

Quel est l'avenir pour la Côte d'Ivoire ? Quel est l'avenir de l'Afrique ?

Je vous remercie

Fait à New York le 27 octobre 2005 au Conseil de Sécurité de l'ONU

**Mme Hélène DANDI LOU
Présidente fondatrice de l'ONG VAFAG
Conseillère sous-régionale des femmes Leaders pour l'édification
de la paix de WANEP/WIPNET/ACCRA**